

Code du bâtiment désuet :

Les retards s'accumulent dans l'adoption de nouvelles normes de construction

Montréal, le 13 février 2012 – Les retards du gouvernement à respecter ses engagements de 2006 ont déjà coûté 63 M\$ aux citoyens en frais de chauffage supplémentaire. Ce montant augmente de 6,3 M\$ par année de retard depuis 2009, date d'entrée en vigueur promise (6,3 M\$ en 2009, 12,6 M\$ en 2010, 18,9 M\$ en 2011 et 25,2 M\$ en 2012). L'augmentation cessera lors de l'adoption des normes mais les pertes demeureront récurrentes car les maisons continueront à perdre leur chaleur. Ces montants sont calculés pour le secteur résidentiel uniquement et correspondent à 40 000 mises en chantier annuelles.

Pour illustrer l'incohérence qui prévaut actuellement, relatons qu'Hydro-Québec a payé 5 M\$ en 2011 pour le remplacement de thermostats mécaniques neufs (posés dans des résidences neuves) par des thermostats électroniques.

Pourtant, la Stratégie énergétique gouvernementale promulguée en 2006 mentionnait explicitement à la page 54 que la nouvelle réglementation « *comprendra de nouvelles exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments et habitations construits à compter de 2008, en vue d'améliorer de 20% à 25 % la performance énergétique de ces bâtiments* » (voir au verso).

Le gouvernement doit faire plus que réitérer son intention de 2006 d'aller de l'avant avec le dépôt d'un projet de règlement. Il appert qu'aucune date d'entrée en application n'est officielle et que les modalités d'application et de vérification ne sont pas adoptées. Et il y a aussi un retard injustifié concernant les autres secteurs institutionnel, commercial et industriel qui sont laissés pour compte, de même qu'à l'égard de la performance des appareils de chauffage, de climatisation, etc. pour lesquels des normes s'imposent encore. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, responsable du dossier de la Stratégie énergétique, peut-il s'expliquer?

Pour la Fondation Rivières, ce gaspillage d'électricité équivaut, pour chaque année, à celle de quatre petites centrales hydroélectriques telles celle de Shannon sur la rivière Jacques-Cartier, du magnifique canyon de la rivière Sainte-Anne-du-Nord, du parc régional de la chute de Val-Jalbert sur la rivière Ouiatchouane ou du parc des chutes de Sainte-Ursule sur la rivière Maskinongé.

Le site fondationrivieres.org présente une enquête sur l'efficacité énergétique des maisons neuves paru dans la revue Protégez-vous en janvier 2005 ainsi que les extraits cités de la Stratégie énergétique 2006-2015 et du Plan d'action climatique québécois 2006-2012. Le site avecenergie.org présente d'autre part un clip vidéo de 2009 portant sur l'efficacité énergétique et les retards inexplicables cumulés dans le dossier Novoclimat (voir Céline Bonnier).

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.



- L'Agence intervient afin d'encourager l'amélioration de la performance des systèmes de chauffage au mazout et au bois;
- L'Agence définit des mesures d'aide à l'achat d'équipements plus performants sur le plan énergétique, en faveur des consommateurs industriels, institutionnels et commerciaux de produits pétroliers. Le plan d'efficacité énergétique précisera les modalités d'un tel programme;
- L'Agence propose un programme spécifique à l'intention du secteur agroalimentaire, afin d'améliorer la performance énergétique des entreprises appartenant à ce domaine d'activité.
- L'Agence proposera une nouvelle réglementation en efficacité énergétique applicable à tous les types de bâtiments neufs. Élaborée en collaboration avec la Régie du bâtiment, cette nouvelle réglementation impliquera des modifications au Règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments du Québec qui sera intégré au *Code de construction du Québec*. Elle s'appliquera à tous les nouveaux bâtiments, qu'ils utilisent les produits pétroliers, le gaz naturel, l'électricité ou toute autre forme d'énergie. Elle comprendra de nouvelles exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments et habitations construits à compter de 2008, en vue d'améliorer de 20 % à 25 % la performance énergétique de ces bâtiments. Les nouvelles exigences porteront sur l'enveloppe des bâtiments – isolation, étanchéité à l'air, portes et fenêtres – ainsi que sur les systèmes mécaniques et électriques – ventilation, climatisation, chauffage, éclairage, etc.
- L'Agence de l'efficacité énergétique proposera les modifications requises à la réglementation applicable à certains équipements utilisant les hydrocarbures et l'électricité, la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures, afin de l'harmoniser à la réglementation fédérale et d'y intégrer, si nécessaire, des dispositions correspondant à de nouvelles technologies ou à des caractéristiques propres au Québec.

UN EXEMPLE DE PROGRAMME PILOTÉ PAR L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : LES MAISONS NOVOCLIMAT

L'Agence de l'efficacité énergétique offre aux acheteurs de maisons neuves la possibilité de bénéficier du programme Novoclimat. Ce programme s'adresse également aux professionnels de l'industrie de la construction.

Le programme Novoclimat comprend quatre volets :

- formation et accréditation des professionnels de l'industrie de la construction (concepteurs en bâtiment, entrepreneurs généraux, spécialistes en ventilation);
- soutien technique aux entrepreneurs;
- évaluation gratuite de la performance énergétique de l'habitation en cours de construction, notamment par la réalisation d'un test d'infiltrométrie, le tout conduisant à une certification;
- sensibilisation des consommateurs et de l'industrie à l'importance de l'efficacité énergétique dans l'achat ou la construction d'une maison neuve.

Les exigences techniques Novoclimat permettent de diminuer la consommation d'énergie reliée au chauffage d'au moins 25 %, en plus d'améliorer le confort des occupants et d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur. L'augmentation du coût de la construction, financé par hypothèque, est plus que compensée par la diminution de la facture énergétique et les aides financières, et cela, dès la première année. En pratique donc, les acheteurs d'une maison Novoclimat bénéficient dès l'achat de la maison d'une économie nette dans leur budget personnel.